

## Edito

L'été est là avec son cortège de festivités :  
il y en aura pour tous les goûts,  
concours de pétanque, marche et VTT pour les sportifs,  
la traditionnelle vogue des Haies et sa paëlla pour les gourmets.  
sans oublier les rendez-vous du Parc au crépuscule pour les noctambules.

Bon été à tous !

Isabelle Guinand Capuano

## AGENDA

### JUILLET

A partir du vendredi 6/07 au soir jusqu'au lundi 3/09 matin : vacances scolaires

Lundi 9/07 : Pétanque concours vétérans (réservé aux licenciés de plus de 55 ans)

Dimanche 15/07 : Dernier jour pour les inscriptions au banquet des classes en 8

Samedi 28/07 de 16h à 19h : Remise de l'allocation pour les terrains par l'ACCA au local de chasse

Dimanche 29/07 à 10h : Assemblée générale de l'ACCA au local de chasse

### AOÛT

Tournée des brioches par les ZAZOUS : les soirs du 7-8-9/08 : dans les hameaux, les journées du 10-11/08 : dans le village

10-11-12/08 : Vogue des Haies avec LES ZAZOUS : 3 bals gratuits

Dimanche 12/08 à 12h : Barbecue - à 19h : Paëlla - à minuit : enterrement de la vogue

Samedi 11 et dimanche 12/08 à 13h30 : Concours de pétanque organisés par les Associations du village. Inscription sur place (samedi « challenge de la St Laurent » en doublette - dimanche « challenge de la municipalité » en triplette)

Dimanche 12/08 à 9h : Messe à l'église des Haies

Du lundi 13 au vendredi 17/08 inclus : Fermeture de la mairie

Mercredi 15/08 à 9h : Messe à la Madone des Haies

Mercredi 15/08 à 13h30 : Concours de pétanque (coupe du 15 août)

Tous les vendredis soirs de l'été à 20h : Pétanque

### SEPTEMBRE

Dimanche 2/09 à 9h : Course l'Ecureuil VTT et marche à Echalas organisée par l'association Club Viennois d'Animation Cycliste

Lundi 3/09 : Reprise de l'école

Samedi 8/09 : Banquet des classes en 8

## ENFANCE-JEUNESSE

### ECOLE des Haies : retour à 4 jours

Consécutivement au conseil d'école du 1/02/2018 ayant émis un avis favorable suite à un vote (Ecole : 4 oui, Représentants de parents élèves : 2 oui, DDEN : 1 avis consultatif contre, mairie : 2 abstentions), la mairie a transmis à M. l'Inspecteur d'Académie de l'Éducation Nationale une demande de dérogation au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 pour revenir à la semaine de 4 jours. L'inspecteur a validé cette demande par un courrier du 11/05/2018.

Pour rappel du contexte du vote : L'équipe municipale a la volonté de respecter le choix de ses administrés. Pour autant, le conseil municipal dénonce les va-et-vient des gouvernements successifs, obligeant la municipalité, ses employés, ses élus, à s'adapter constamment, et à passer beaucoup de temps, d'énergie et d'argent pour faire et ensuite défaire les organisations liées aux différentes réformes. Ainsi, c'est plusieurs contrats de travail qui sont impactés par le retour à 4 jours. L'impact humain n'est donc pas négligeable dans le positionnement de la municipalité. Aussi, pour ces différentes raisons, la Mairie s'est abstenue dans le vote du retour à 4 jours.

Ainsi à partir de la rentrée scolaire 2018-2019 les horaires d'école reviendront à :

**lundi / mardi / jeudi / vendredi :**  
**8h30 - 11h30 // 13h30 - 16h30**

Bonne nouvelle pour les parents qui partent tôt : **La garderie sera assurée tous les matins dès 7h (nouveau, au lieu de 7h30) jusqu'à 8h30, de 11h30 à 13h30 pour la pause méridienne, et de 16h30 à 18h30 le soir.**

Les activités périscolaires TAP sont arrêtées pour des raisons d'organisation et de budget (car les subventions ne seront plus versées au vu du retour à 4 jours).

Pour vous aider à vous organiser pour la rentrée 2018, la mairie vous communique les centres de loisirs voisins qui seront ouverts le mercredi.

### ACCUEILS DE LOISIRS VOISINS

#### Accueil de loisirs d'AMPUIS

04.74.56.15.70

garderiefamilialeampuis@wanadoo.fr

Dès 3 ans

7h30 à 18h

[http://www.ampuis.fr/centre\\_de\\_loisirs](http://www.ampuis.fr/centre_de_loisirs)

#### Centre de loisirs de CONDRIEU

04.74.56.61.06

loisirscondrieu@online.fr

Dès 3 ans

7h30 à 18h30

<http://www.condrieu.fr/index.php/>

#### Centre de loisirs «La Rose des Vents»

##### ECHALAS

04 72 24 58 76

magali.gomez@mairie-echalas.fr

Dès 3 ans

7h30 à 18h30

<http://mairie-echalas.fr/centre-de-loisirs/>

#### Accueil de Loisirs « La Passerelle »

##### LOIRE SUR RHONE

04.78.07.08.01

contact@accueil-loisirs-la-passerelle.fr

Dès 3 ans

7h à 18h30

<http://accueil-loisirs-la-passerelle.fr/>

#### Centre de loisirs « Les Petits Futés »

##### ST COLOMBE

06 63 82 04 70

Dès 3 ans

7h30 à 18h30

<http://www.ste-colombe.fr/enfance-et-jeunesse>

### TRAVAUX GARDERIE

La mairie va faire réaliser cet été des travaux dans la garderie pour l'agrandir à la place du préau et mieux l'isoler. Ils seront terminés pour la rentrée. Le préau bruyant et non chauffé n'était pas utilisé.

En effet, face à une croissance du nombre d'enfants, ces derniers étaient à l'étroit. Ainsi les enfants et le personnel auront plus d'espace.

## MIEUX VIVRE ENSEMBLE

### LOGEMENTS AUX HAIES

3 logements OPAC disponibles aux Haies sont à pourvoir :

Sur les Châtaigniers aux Varines :

- Un T3 en rez-de chaussée
- Un T2 au 1er étage
- Un T4 en rez-de-chaussée (disponible mi-septembre)

Se renseigner en mairie.

### ETANG COMMUNAL DES HAIES

Nous vous rappelons que la Baignade est strictement INTERDITE dans l'étang communal route des Brosses.

Nous vous remercions de rappeler cette règle non-négociable à vos enfants.

### MERCI LE CCAS

Comme tous les 2 ans le CCAS de la commune assure une animation et le goûter à l'hôpital de Condrieu.

Lundi 25 juin après-midi, Eliane Bonnard, Raymonde Jury et Danielle Vachon ont accompagné Noël Gardier (chanteur et guitariste chalaron) dans son grand récital... Il a réussi à faire chanter une partie des résidents présents, environ une quarantaine et une dame lui a même demandé un autographe !

Merci aux bénévoles du CCAS pour leur dévouement dans la réalisation de leurs actions au quotidien dans la discrétion et l'efficacité (visites aux personnes ayant une télé-alarme, animations à l'hôpital, portage des colis...).



### INSCRIPTION REGISTRE CANICULE

Les personnes âgées ou handicapées isolées recensées par les mairies sont l'objet d'une attention particulière (conseils de prévention, interventions téléphoniques ou à domicile). Il importe donc qu'elles aient été préalablement enregistrées auprès de leur Mairie.

L'inscription sur le registre canicule de la Mairie est volontaire et facultative. Elle peut être réalisée par la personne elle-même ou par un représentant légal, à défaut, un tiers (médecin, service d'aide à domicile, famille, voisin...).

**RECOMMANDATIONS en cas de forte chaleur :** s'hydrater régulièrement, limiter les efforts, éviter de sortir si ce n'est pas indispensable ou le faire aux heures fraîches, protéger son habitation en fermant les volets, surveiller les personnes fragiles (enfants et personnes âgées) ...

Pour toute information :

N° Vert (appel gratuit depuis un poste fixe) : 0800 06 66 66

Sur internet :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>



### **A.C.C.A. : RAPPEL**

Depuis 2016, l'allocation pour les terrains est remise aux propriétaires au cours d'une seule et unique permanence.

**Elle aura lieu le samedi 28 juillet 2018 de 16h à 19h au local de chasse (sous la Mairie) muni d'un justificatif de propriété de parcelles.**

L'assemblée générale de l'ACCA se tiendra :

**le dimanche 29 juillet 2018 à 10h00 au local de chasse.**

### **COMBATTRE LE MOUSTIQUE TIGRE AEDES ALBOPICTUS dit « moustique tigre »**



Ce moustique est particulièrement nuisant.

Il s'est installé depuis 2004 dans le sud de la France et son territoire est en pleine expansion, il est désormais arrivé dans le Rhône.

Il peut transmettre la dengue, chikungunya et le zika seulement s'il est porteur de ces virus.

#### **COMMENT LE RECONNAÎTRE ?**

- Il se distingue des autres moustiques par sa coloration noire et blanche et par sa petite taille (5 à 7mm).
- C'est un moustique qui pique le jour.
- Il se déplace peu (une centaine de mètres).

#### **MESURES PREVENTIVES : LES BONS GESTES POUR LIMITER SA PROLIFERATION**

Les moustiques femelles déposent leurs oeufs dans les eaux stagnantes. Pour limiter le nombre de spécimens autour des habitations, il est conseillé de limiter au maximum les lieux de ponte.

**COUVRIR, JETER, VIDER** tous les récipients pouvant contenir de l'eau.

Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient (ou retourner les).

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).

Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.

Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable ainsi il n'y aura plus d'eau stagnante mais simplement du sable mouillé.

Changez régulièrement l'eau des gamelles de vos animaux de compagnie.

Entretien du jardin car le moustique-tigre apprécie particulièrement la végétation dense (haies, massifs, arbustes, bambous) pour s'abriter de la chaleur durant la journée : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.

Couvrir toutes les réserves d'eau, à défaut, recouvrir cette eau d'une fine couche d'huile: les larves ne peuvent plus respirer et meurent. Bâchez les piscines inutilisées....

Pour plus d'info : Tél service gratuit : 0 800 869 869 [www.rhone.fr](http://www.rhone.fr)

<http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/Moustique-tigre>

Merci à tous pour ces petits gestes de civisme

## PIQURE DE TIQUE ET MALADIE DE LYME



Vous avez fait une promenade en forêt ? Vous avez été en contact avec un animal porteur de tiques (chats ou chiens par exemple) ?

Inspecter vous minutieusement après une promenade. Si vous êtes piqué par une tique, ôtez-la avec un tire-tique ou une pince à épiler sans appliquer aucun produit sur la tique. Ensuite, désinfectez la plaie. Attention à bien surveiller pendant environ un mois la zone piquée et, si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre (érythème migrant), pensez à consulter un médecin sans attendre.

Si toutes les tiques ne sont pas infectées, certaines peuvent en effet être touchées par une bactérie, à l'origine chez l'être humain de la maladie de Lyme (ou borréliose de Lyme).

Cette maladie n'est pas contagieuse. Elle peut néanmoins parfois être invalidante (douleurs articulaires, paralysie partielle des membres...). Si la maladie est diagnostiquée et traitée précocement, son évolution est très favorable. Néanmoins, en cas d'absence de diagnostic et de traitement antibiotique, peuvent apparaître quelques semaines ou quelques mois plus tard des signes neurologiques (paralysie du visage, atteinte des nerfs et du cerveau...), des douleurs articulaires (coudes, genoux...),

Les tiques sont présentes partout en France en dessous de 1 500 mètres d'altitude. Elles vivent dans les zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies et les parcs forestiers ou urbains. Elles sont les plus actives entre les mois d'avril et de novembre.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A10811>

### Les RV du Parc : Autour du crépuscule

Après 20 ans de Concerts en balades et Scènes aux champs, le Parc du Pilat a inauguré en juin une nouvelle saison culturelle à Trèves le 23 juin dernier.

A raison d'un samedi par mois jusqu'en novembre, le Parc vous donne rendez-vous à la tombée de la nuit pour : une découverte lors d'une randonnée, une dégustation de produits du terroir directement dans une exploitation et un spectacle proposé par un acteur culturel pilatois.

N'oubliez pas votre lampe de poche, et surtout, de vous inscrire pour réserver votre place.

Plus d'informations (Tél : 04.74.87.52.00) et réservations,  
sur [www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr) / rubrique actualités

#### Samedi 21 juillet à ST CROIX EN JAREZ

17h30 : Découverte des futurs travaux de l'ancienne chartreuse - 18h : Visite et dégustation à la ferme du moulin des chartreux - 20h : Balade "le désert des chartreux" - 7.5km - environ 2h - 22h : Spectacle "Rêveries perchées au crépuscule"

#### Samedi 1 septembre au BESSAT

16h30 : Balade "Les sources du Furan" - 6km - 2h environ - 18h30 : Spectacle "Les chanteurs d'oiseau" recommandé par Jazz au Sommet - 20h : Découverte des produits du "Quart d'heure paysan" à Planfoy

#### Samedi 22 septembre à BOURG ARGENTAL

17h : Balade "Le circuit des Bernes" - 6km - Environ 2h - 19h30 : Découverte des produits de la ferme des Sources à Burdignes et Haut les pains - 20h30 : Spectacle "Chanson des mal aimants" recommandé par Livre-Ensemble à Roisey

#### Samedi 3 novembre à SAINT PIERRE DE BOEUF

15h : Balade autour de Chézenas entre vergers et vignes - 6km - environ 2h - 17h30 : Spectacle "Le cri du Vin" recommandé par Quelques p'arts - 18h45 : Découverte des vins du domaine Aurélien Chataigner

## LE PATURAGE DU XXIÈME SIECLE

Un groupe d'agriculteurs du Pilat a créé le collectif « Patur'en Pilat » pour développer des modes de pâturage innovants.

Accompagnés par des techniciens agronomes et des chargés de mission du Parc du Pilat, ils revoient les calendriers de pâturage de leur exploitation. En fonction des parcelles, du type de végétation en herbe ou en broussailles, des besoins saisonniers du troupeau, de la proximité de l'étable, ... ils progressent dans la gestion de leur ressource fourragère. Concrètement ils arrivent à prolonger de quelques jours d'alimentation sur les parcelles et ainsi gagnent en autonomie et en sécurité alimentaires. Ils modifient aussi le modèle de leur exploitation, substituant la conduite de bêtes au pré aux heures de tracteur passées à travailler le foin. Sans compter que le troupeau entretient les prairies naturelles favorables aux oiseaux et à la biodiversité.

L'utilisation des prairies permanentes est technique et subtile. Il faut d'abord identifier les ressources de végétations entre les parcelles et donc les espaces de période de croissance, quantité et valeur du foin. Ensuite, définir les objectifs attribués aux parcelles dans le calendrier de pâturage (plutôt printemps, été, automne, hiver, plutôt pour 1 lot de génisses, de laitières, ...) et vérifier que la conduite de pâturage permettra d'assurer ce rôle sur le long terme.

Contrairement aux idées reçues, les ligneux peuvent être consommés par les troupeaux en production ou non ; tout repose sur le mode de conduite parcellaire. Ils peuvent même avoir un rôle pour passer la période estivale (restent verts et apportent de l'ombre à l'herbe qui jaunit moins).

Tout le savoir-faire technique de l'éleveur, c'est d'amener son troupeau à apprécier. Il lui faut ensuite conduire la pâture en tenant compte des besoins particuliers du moment : gestation, lactation des animaux, période de sécheresse à anticiper ...

Depuis que les agriculteurs du Pilat se penchent sur la question, les pratiques évoluent. Si vous voyez des buissons au milieu des prés verts, ce n'est pas forcément un manque d'entretien. Ce peut être simplement un complément alimentaire conservé précieusement.

Plus d'informations sur [www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr) / nos actions



## EMPLOI VENDANGES 2018

Les viticulteurs du territoire recrutent leurs équipes de vendangeurs.

L'Espace emploi vous met en relation avec les viticulteurs.

Renseignements auprès de l'Espace Emploi (Tél : 04.74.56.89.46) -

mail : [emploi@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:emploi@vienne-condrieu-agglomeration.fr)

Inscriptions sur le site internet de VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION :

<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/emploi-et-insertion/espace-emploi/>

Pour information, tous les salariés, y compris les salariés en congés payés et les agents publics, peuvent être embauchés pour effectuer les vendanges.

Les personnes intéressées doivent obtenir l'accord de leur employeur habituel par le biais d'une attestation sur l'honneur de l'accord de l'employeur.

**ATTENTION**, seules les candidatures retenues seront contactées directement par les domaines viticoles.

